

LES CORSAIRES DIEPPOIS PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS

Par Françoise Doray

Le littoral de la Manche se trouve plongé dans de grosses difficultés quand à chaque fois qu'une guerre oppose la France à l'Angleterre sous l'Ancien Régime. L'ensemble des activités maritimes est alors menacé. Aller pêcher au large est risqué ; faire du commerce international est hasardeux ; les corsaires ennemis menacent toute embarcation qui s'aventure en mer. La Royal Navy patrouille près des ports normands, ses bâtiments bombardent les ports : Dieppe se relève à peine de la « Grande Bombarderie » de 1694 au XVIII^e et redoute plus que tout un autre bombardement. Le Havre est aussi touché en 1694, et le sera de nouveau en 1759. Les populations de la côte sont donc atteintes dans leur vie quotidienne : gagner de quoi survivre est plus difficile ; elles sont aussi menacées de mort violente si les Anglais attaquent.

Etre corsaire est un moyen légal de survie pendant la guerre. Des armateurs civils décident d'armer un navire ou plusieurs pour la course : ils y trouvent des revenus, si le capitaine arraisonne des navires ennemis qui sont ensuite mis en vente à leur arrivée dans un port français. Le capitaine et les matelots d'un vaisseau corsaire gagnent un meilleur salaire que dans la Royale, à moins qu'ils ne soient faits prisonniers par les Anglais. Le roi apprécie cette arrivée gratuite de navires capables de gêner l'adversaire ; il fournit donc des « lettres de course » qui légalisent les activités de piraterie menées par les corsaires.

Les Dieppois participent à la guerre de course. Dans le livre de G.Lebas, le rôle de Louis Denoville est mis en exergue comme s'il était le seul corsaire dieppois de l'époque. Grâce aux listes de prisonniers de retour d'Angleterre dressées par les ports de Calais et de Dunkerque et conservées aux Archives Nationales, il est possible de prouver que d'autres bateaux ont participé à la guerre de course. En 1757, cinq corsaires sont pris par les Anglais : le 4 février, le « Saint Thomas » capitaine Martin Carpentier ; le 23 février le « **Dieppois** » capitaine Charles Folie¹ ; le 3 mars l'« Ardencourt », capitaine Bardel ; le 15 juin, la « Boulonnaise », capitaine Charles Villain ; le 4 décembre, l'« Heureux » capitaine Jacques Lemaire. L'année 1758 est elle aussi marquée par des prises anglaises : le 2 février, le Comte d'Argenson », capitaine Pierre Ferré ; le 23 du même mois, le « **Villemur** », capitaine Louis Denoville² ; le 13 août, le « **Vénéral**³ », capitaine Clémence. En 1759, l'équipage du « Brinborion », capitaine Deshayé, grossit les rangs des prisonniers français dans les Iles Britanniques. En 1760, la « Dieppoise », capitaine Thomas Fauqueux, est prise le 16 avril. En 1761, c'est au tour de la « Lutine », capitaine Pestet. Quatorze corsaires dieppois sont répertoriés dans cette source. Ce nombre n'est peut-être pas définitif : ce sont les prisonniers français libérés qui rentrent en France par Calais et Dunkerque seulement. Les Anglais avaient coutume, alors, de renvoyer leurs prisonniers par différents ports français afin de ralentir les retours.

Sur le littoral normand, les Havrais arment aussi pour la course. Dans les mêmes listes on trouve seize vaisseaux havrais pris par l'ennemi. Au total, le roi bénéficiait de trente vaisseaux de guerre supplémentaires sans dépenser le moindre argent. La course était donc bien un moyen de continuer à travailler pour les armateurs et les équipages en temps de

¹ Voir le rôle d'équipage conservé aux archives de Kew en annexe.

² Voir le dossier de prise du Villemur conservé aux archives de Kew.

³ Voir le rôle d'équipage conservé aux archives de Kew en annexe.

guerre. Les risques étaient gros mais pas plus importants que ceux que prenaient les équipages embarqués selon les lois régissant le système des classes, sur les navires de la Royale.